

AVIS DES SOCIÉTÉS

Démarrage de la deuxième période de souscription des parts **d'un Fonds Commun de Placement à Risque** **bénéficiant d'une procédure allégée**

FCPR SWING 3

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Régé par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83
du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents

Agrément du CMF N° 40-2022 du 10 novembre 2022

Visa N° 22-1088 du 28 décembre 2022

La société de gestion CAPSA CAPITAL PARTNERS porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR SWING 3 » pour la deuxième période de souscription commencera le vendredi **14 novembre 2025**.

Le fonds « FCPR SWING 3 » présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination :	FCPR SWING 3
Références de l'agrément :	N° 40-2022 du 10 novembre 2022
Références du Visa sur le prospectus :	N° 22-1088 du 28 décembre 2022
Siège social :	10 bis, rue Mahmoud Matri Mutuelleville, 1002-Tunis
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Textes applicables :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.
Montant cible :	50 005 000 dinars : – 50 000 Parts A de 1 000 dinars chacune ; – 500 Parts B de 10 dinars chacune.
Durée :	10 ans prorogeables de deux périodes d'un an chacune.
Fondateurs :	CAPSA CAPITAL PARTNERS et l'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI)
Gestionnaire :	CAPSA CAPITAL PARTNERS
Dépositaire :	UBCI
Distributeur :	CAPSA CAPITAL PARTNERS

Pour plus d'informations sur le fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR SWING 3 », un prospectus d'émission visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 28 décembre 2022, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.